

Sabord - politique de développement durable

Compte tenu de la réalité environnementale alarmante, il est primordial pour la revue *Le Sabord* de mettre en place une politique de développement durable afin de travailler en cohérence avec les valeurs de l'organisme. Produire un périodique culturel génère une certaine quantité de matières et d'activités polluantes que *Le Sabord* tente de réduire au minimum tout en préservant la qualité de la revue.

Par fidélité aux différent-e-s artistes et auteur-ric-e-s qui proposent des réflexions environnementales dans leurs œuvres et textes se retrouvant dans nos pages, mais également par souci de prendre part concrètement à ce tournant écologique des plus urgents, l'organisme s'engage à mettre en place divers dispositifs pour réduire son empreinte écologique.

1. Définition

Dans le rapport de la « commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*¹ », le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Le gouvernement du Québec ajoute dans sa *Loi sur le développement durable* que « le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.² » Ces trois aspects, soit ceux environnemental, social et économique sont au cœur des préoccupations de notre OBNL et structurent notre politique de développement durable.

2. Principes directeurs

En vue d'implanter des pratiques de développement durable dans les activités de la revue, *Le Sabord* intègre les principes directeurs émis dans la *Loi sur le développement durable* suivants:

Développement écologique et écosystémique

a) « Protection de l'environnement » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

¹ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, *Le Québec sur la voie du développement durable*, juin 2016. Voir:

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm#1984>

² Assemblée nationale, *Projet de loi no 118: Loi sur le développement durable*, [en ligne], adoptée le 13 avril 2006, p.3.

Voir:

https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2006/2006C3F.PDF

Sabord

- En 2023, l'organisme s'est doté de nouveaux outils de gestion (nouveau site web avec boutique en ligne, système de facturation centralisé, CRM connecté au Cloud, etc.), ce qui permet de minimiser le nombre d'impressions et d'envois postaux relié aux activités opérationnelles;
- *Le sabotage* favorise le télétravail, permettant par le fait même de réduire les émanations reliées au transport;
- Le mode de la visioconférence est privilégié pour toutes les rencontres du Conseil d'administration afin de limiter les déplacements de chacun-e et les coûts (économiques et environnementaux) afférents;
- Une prime écologique de 100\$/année est mise en place pour tout-e employé-e (salarié-e et contractuel-le) qui se présente majoritairement au bureau en transport actif (marche, vélo) ou en transport en commun (plus de 50% de ses trajets);
- Un système de covoiturage est mis en place pour l'équipe de *Sabord* pour chaque événement à l'extérieur de la ville de Trois-Rivières (soit une dizaine par année);
- L'équipe tente d'appliquer le concept de sobriété numérique. En utilisant *Google Drive* pour effectuer les opérations de l'organisme, elle réduit le nombre de documents numériques créés et centralise l'information. Tous et toutes travaillent sur un même document grâce aux outils de suivi de modifications. C'est également par le *Drive* que les documents relatifs aux réunions du Conseil d'administration sont envoyés quadrimestriellement aux membres, diminuant les pièces jointes en courriel (particulièrement lourdes et polluantes).

b) « Production et consommation responsables » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écocoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

- L'organisme vise le principe d'écoconception pour ses activités. Elle changera, dès le numéro 126 (janvier 2024), son papier de la revue (présentement glacé) pour un papier mat comportant un pourcentage de matière recyclées plus élevé;
- La revue n'a jamais été emballée dans une pellicule plastique pour éviter la production de déchets;
- La revue changera d'imprimeur dès le numéro 126 (janvier 2024) pour collaborer avec une entreprise ayant à coeur le développement durable, possédant une politique environnementale claire et détaillée et partageant ouvertement son rapport de responsabilité sociale³;
- Les activités virtuelles telles les « Conversations avec », le balado *Les écoutilles* et les capsules promotionnelles conçues par les collaborateur-ice-s seront préservées et enrichies afin de diffuser le contenu produit par la revue le plus largement et écologiquement possible;
- *Le Sabord* offre des prix avantageux sur ses produits lors des tables de ventes tenues dans les événements de la revue pour encourager la vente directe et diminuer les envois postaux;
- Chaque année, la revue revoit le nombre de tirage afin de l'ajuster à la réalité commerciale et de diminuer au minimum les exemplaires en surplus et l'espace d'entreposage.

³ Voir Marquis, "Rapport de responsabilité sociale", février 2023, URL: https://www.marquisbook.com/sn_uploads/rapport-flip_fr/Rapport_SRR-web-FR.html.

Sabord

Développement social:

c) « Santé et qualité de vie »: les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

- L'organisme offre un emploi du temps flexible et adapté à ses employé-e-s en acceptant différents créneaux horaires de travail afin de faciliter la conciliation travail, famille et pratique artistique;
- En favorisant le télétravail, *Le Sabord* permet aux employé-e-s d'accorder les activités exécutées pour *Le Sabord* aux autres engagements des personnes concernées (professionnels, scolaires, familiaux, etc.).

d) « Équité et solidarité sociales » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ;

- L'équipe s'assure de favoriser l'embauche de personnes issues de plusieurs générations, notamment par la mise en place de stages offerts aux étudiant-e-s de différentes institutions (Université du Québec à Trois-Rivières, Cégep de Trois-Rivières, Université de Montréal, HEC, etc.) et par la valorisation du travail de ses employées d'expérience (dont la graphiste et la technicienne comptables qui comptent toutes deux plus de trente ans de métier);
- Elle s'assure également de publier dans chaque numéro des artistes et des auteur-ric-e-s de toutes les générations;
- Elle s'assure d'employer dans tous ses textes une écriture inclusive afin que tous et toutes se sentent respecté-e-s et reconnu-e-s;
- Les salaires sont accordés en fonction de l'expérience de la personne dans le domaine pertinent.

e) « Participation et engagement »: la participation et l'engagement des citoyen-ne-s et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

- Tant au sein de l'équipe de l'organisme qu'au sein du conseil d'administration, ou encore au sein de la communauté d'artistes et d'auteur-ric-e-s du *Sabord*, l'organisme favorise le bon climat et la création de liens sociaux, notamment en offrant toujours ses événements gratuitement, en diffusant et valorisant le travail artistique personnel de tous et toutes (entre autres via le nouveau bottin des artistes qui figurera sur le site Web du *Sabord* en 2024, les portraits publiés dans *La Gazette de la Mauricie*, les prix Denis-Charland et Louise Paillé);
- Les réunions du Conseil d'administration se déroulent à raison d'une fois au 3 mois en visioconférence pour consolider la vision concertée de l'organisme et renforcer la communauté active du périodique;
- Un registre de bénévolat annuel comptabilise et reconnaît les heures données gracieusement au *Sabord* par les différentes personnes impliquées (membres du C.A., bénévoles pour le publipostage et les tables de ventes. etc.), valorisant ainsi leur engagement auprès de l'organisme.

f) « Accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

Sabord

- Par son approche croisée entre les arts visuels et la littérature, initiant de ce fait un public à une pratique différent, *Le Sabord* favorise à même sa mission l'accès à la connaissance;
- Dans la prochaine année, la revue mettra en place une version augmentée des numéros à paraître, c'est-à-dire une version audio (avec description des œuvres visuelles) sur sa nouvelle plateforme numérique, ce qui permettra au plus grand nombre d'accéder au contenu, et permettra également de rejoindre un nouveau public (malvoyant-e-s);
- Dans la dernière année, la revue a également intégré dans ses pages des codes QR qui permettent au public de prolonger son appréciation des œuvres et des textes sur un support numérique, tout comme de faciliter la recherche d'informations supplémentaires. Cette pratique sera peaufinée dans les années à venir;
- *Le Sabord* met sur pied en 2024 une résidence virtuelle où artistes et auteur-ric-e-s sont invité-e-s à créer des œuvres, à la fois depuis leur atelier respectif et lors de résidences aux bureaux de la revue ou chez les ateliers partenaires. Ces œuvres, ainsi que les traces de leur processus créatif (archives, notes, photos-documents, entretiens, correspondances, etc.) seront ensuite diffusées sur la plateforme numérique créative, maximisant l'accès au plus grand nombre tout en minimisant les déplacements.

Développement économique

g) «Protection du patrimoine culturel»: le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

- Lors des célébrations des 40 ans de la revue, en 2023, l'organisme a mandaté quatre artistes pour revisiter les archives et le patrimoine de la revue, en prendre connaissance et leur donner une seconde vie en les transformant en œuvres. Ils et elles ont également été amené-e-s à numériser une grande partie de ces archives (visuelles, textuelles, audio, etc.) afin de garder des traces du passé conséquent et foisonnant de la revue, tout en élaguant une grande partie de ces documents;
- Une stagiaire en documentation a oeuvré à l'hiver 2023 aux bureaux du *Sabord* pour trier et organiser les archives, afin qu'elles soient aisément accessibles;
- L'organisme a finalement mandaté durant l'année 2023 une firme experte en numérisation de contenu artistique pour numériser l'entièreté des numéros de la revue (nos 1 à 125), afin de rendre le contenu accessible aux institutions (bibliothèques, universités) et aux particulier-ère-s, valorisant par le fait même le patrimoine de la revue.

h) «Internalisation des coûts»: la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

- En 2024, *Le Sabord* s'engagera à appliquer le programme "ICI on recycle" de Recyc-Québec, afin de graduellement tendre vers l'internalisation des coûts;
- La revue s'engagera également, en 2024, à comptabiliser rigoureusement son empreinte carbone grâce à l'outil "Creative Green Tools";

Sabord

- La revue mandate les membres du Comité développement durable à développer cet aspect de la présente politique.

3. Structure et responsabilités

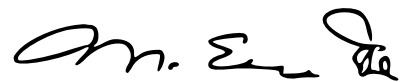
Comité développement durable : mis sur pied en 2023, il est composé d'un-e membre du C.A. et d'une employé-e. Ils-elles sont élus lors de l'AGA, et leurs mandats sont d'une durée de deux ans, reconductibles.

Le mandat du comité est de:

- Repérer les pratiques écoresponsables en vigueur au sein des autres organismes culturels régionaux et provinciaux;
- Développer un système d'internalisation des coûts rigoureux et viable pour l'organisme;
- Proposer à l'ensemble du Conseil d'administration et de l'équipe des actions concrètes pour appliquer et renforcer les principes directeurs émis ci-haut;
- Consulter les suggestions du programme "ICI on recycle" et veiller à leur application;
- Superviser et accompagner la mise en place de ces actions;
- Évaluer l'application de ces actions dans les opérations de la revue;
- Préparer annuellement un rapport sur le développement durable qui sera présenté au C. A. lors des Assemblées générales annuelles;
- Assurer une constante réduction de l'empreinte carbone de l'organisme et une consolidation de l'équipe et de la communauté autour de la revue.

4. Entrée en vigueur

Adoptée par l'ensemble du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale annuelle en date du 13 décembre 2023, la présente politique est entrée en vigueur à cette date.



Signature de la présidence du C.A.

13 décembre 2023